



Commission des dynamiques territoriales

2152 - Développement des filières

Proposition de soutien à une manifestation au titre de la politique agricole du Département

Rapport n° CP/2016/384

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'attribuer une aide financière à la société Alsace Bio pour l'organisation du salon de l'agriculture biologique Biobernai '16.

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique, qui a doublé son chiffre d'affaires ces cinq dernières années. C'est également un secteur créateur d'emplois avec en moyenne 50 % d'emplois en plus dans les exploitations en agriculture biologique que dans l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

L'agriculture biologique continue de progresser en Alsace. Toutefois, le nombre de conversions nécessaires pour atteindre l'objectif de 20% fixé par le Grenelle de l'environnement pour 2020 est encore insuffisant.

Le salon BiObernai rassemble, depuis 2004, près de 20 000 visiteurs et 220 exposants chaque année en se donnant pour objectif la découverte et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public. Le Département soutient cet événement depuis sa 1ère mise en œuvre.

Comme pour les éditions précédentes, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace a renouvelé son partenariat avec la Société Alsace bio pour la mise en œuvre du salon Biobernai'16 qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2016 sur le parking des Remparts à Obernai. Le coût estimatif de la manifestation s'élève à 161 500 €. Alsace Bio sollicite la même aide départementale qu'en 2015, à savoir 4 500 €, pour l'organisation de cet événement.

Il est proposé de décider d'attribuer une aide financière à la société Alsace Bio pour la mise en œuvre du salon Biobernai en 2016, en la limitant à 2 500 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15119	65-6574-928	5 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder une aide financière de 2 500 € à

la société Alsace Bio pour l'organisation en septembre 2016 du salon de l'agriculture biologique Biobernai

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY